L'exception – une relation logico-sémantique et ses marques linguistiques

The exception – a logical and semantical relation and its linguistic marks

Alice TOMA
Université de Genève

Abstract:

The spotting of exceptional constructions starts by identifying exceptional marks, which constitutes the object of this article.

The question that arises is what the exceptional marks are. To answer this question, we start from the information gathered in grammar compendiums[1], even though, as we shall later see, the exceptional class thus constituted, regroups, in fact, "contrary to generally accepted classification rules", several types of exceptional relations.

Key-words: exception, exceptional constructions, exceptional marks and relations, logical-semantic relations.

1. L'inventaire des marques d'exceptions

L'inventaire de marques exceptives est assez riche: *à moins que/ de/ que de, excepté (que/ si), hormis (que), hors (que), quitte à, sauf (que/ si/ à), sinon (que).* Ces marques sont utilisées soit pour les exceptions proprement-dites, soit pour les réserves, soit pour les deux types de relations (pour la distinction exception vs réserve[2], v. Manzotti et Toma 2007), comme nous allons le voir par la suite.

Les deux types de relations exceptives utilisent souvent les mêmes marques, mais non pas sans exceptions, ce qui veut dire qu'il y a des marques spécifiques pour chaque type de relations. Nous allons faire une description et une caractérisation générales des marques exceptives, dans un premier temps, et nous allons passer à l'analyse individuelle de quelques marques, dans un deuxième temps.

2. Les marques exceptives –vue d'ensemble

Comme nous l'avons déjà mentionné, les ouvrages de grammaire que nous avons consultés au sujet des exceptions rendent compte des marques telles : *à moins que, à moins de, à moins que de*, *excepté que*, *excepté si*, *hors que*, *sinon*, *sauf que*, *sauf si* (Brunot 1922). Dans B&B nous trouvons *à moins que*, *sauf que*, *sauf si*, *excepté que*, *excepté si*, *hors que*, *quitte à, à moins de*. *À moins que de* y est repris comme variante vieillie de *à moins de*[3], mentionnée juste en passant, sans

[1] F. Brunot (1922); G. Le Bidois et R. Le Bidois (1971). A partir d'ici on utilise l'abréviation B&B pour mentionner ce dernier ouvrage.

[2]Nous rappelons ici la distinction qu'on fait entre l'exception et la réserve, distinction qui constitue le critère fondamental de la typologie des connecteurs que nous allons proposer. On a distingué :

- **l'exception** au sens strict du terme, ou exception à la quantification universelle ;

(1) Ils sont tous partis, *sauf moi*.

- **la réserve**, ou exception aux conditions de vérité de la proposition. La réserve introduit un ensemble de circonstances qui affecte la réalisation d'un état de choses, donc la valeur de vérité de la principale. On pourrait les considérer en tant qu' exceptions dans le premier sens (exception de constituant) à un adverbe de type « dans tous les cas possibles »:

(2) Ils devraient arriver demain soir, *à moins qu'il ne se passe quelque chose.*

[3] B&B remarquent qu'*à moins que* pouvait, au XVIIe siècle, s'employer sans verbe :

(3) « Ah ! Seigneur, plus d'empire, *à moins qu'avec* Plautine », (à moins que ce ne soit avec Plautine) (CORN.*Othon 1253*)

Pour *à moins de*, B&B distinguent un emploi spécifique pour le XVIIe siècle, quand le syntagme est suivi d'un nom :

(4) « Je me voyais perdue, *à moins d'un tel otage »* (CORN. *Rodog*. 511)

(5) « Un rang… d'où rien, *à moins des hasards* d'une carrière exceptionnelle…, ne pouvait vous tirer… » (PROUST

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

que l'auteur s'y attarde. D'autres marques forment aussi des paires sur le critère de la fréquence de l'utilisation ou l'apparition dans la langue contemporaine. *Excepté que*, construit d'après le modèle de *à moins que* est considéré « à peu près hors d'usage », tandis que *hors que* est archaïque, *excepté si* étant préféré à sa place. *Sinon*, analysé par Brunot, est absent de l'ouvrage de B&B, mais ces derniers ajoutent à la liste des marques de l'exception les locutions *hormis que*, *sauf à*, *quitte à* et les trois tours exceptifs du type *que … ne*, *si …ne … pas* et *n'avoir de cesse … que … ne* qui suivent une principale négative.

La différence entre les inventaires proposés par F. Brunot et B&B consiste en trois marqueurs de plus pour chaque grammaire, distincts les uns des autres. Ainsi, chez F. Brunot on trouve en plus *à moins que de, sinon, excepté que*, tandis que chez B&B il y a en plus les marqueurs *hormis que, quitte à, sauf que*, marqueurs absents dans la première grammaire citée.

Une remarque qui s'impose tout de suite est la présence non-justifiée de *quitte* parmi les marqueurs d'"exceptions hypothètiques", car il n'introduit ni une exception, ni une réserve[4].

Il faut souligner ici le fait que les auteurs mentionnés ci-dessus ne font pas le départ entre exceptions et réserves, les dernières (désignées chez Brunot par le terme d' « exceptions hypothétiques ») faisant partie de la famille des exceptions. F. Brunot fait des précisions sur les contraintes grammaticales imposées par les marqueurs hypothétiques dans la construction syntaxique de la phrase. Il indique des particularités de la langue vieille, qu'il appelle « classique », comme le fait d'exprimer l'éventualité dans les exceptions hypothétiques à l'aide de l'imparfait du subjonctif :

(1) « Si ce n'est que votre fruict *fust* trop découvert, et qu'il *eust* besoin de quelque feuille pour favoriser son accroissement.» (*Jard. Fr.)*

Dans ce qui suit nous allons nous occuper premièrement des traits communs de la sémantique des marques exceptives dus à leur origine étymologique ou résultant de leurs occurrences cotextuelles et contextuelles, traits comme la sémantique négative ou l'orientation positive. Nous allons continuer avec une particularité sémantique et syntaxique qui caractérise la plupart des marques exceptives, la négation explétive. Nous allons finir par la spécialisation de certaines marques exceptives pour l'un ou l'autre des deux types de relations exceptives que nous venons de rappeler.

3. La sémantique négative des marques exceptives

Swann I, 29)

et un emploi plus récent quand le syntagme *à moins de* est suivi d'un infinitif :

(6) « *A moins d'être fou*, il n'est pas possible de raisonner ainsi » (*Académie)*

A moins de et *à moins que* sont des abréviations de *à moins que de*, construction très utilisée autrefois :

(7) « Toute puissance est foible, *à moins que d'être unie* » (LA FONT. *Fab.* IV, 18) (si ses éléments ne sont pas unis)

De deux abréviations, la première est utilisée de nos jours, la deuxième était utilisée autrefois :

(8) « Le moyen d'en rien croire, *à moins qu'être insensé* » (MOL. *Amph.* 777)

[4] *Quitte*, provenant de lat. médiev. *quitus*, class. *quietus* "tranquille", fonctionne comme connecteur seulement dans *quitte à* :

(9) Si d'instinct ils ne s'étaient jetés sur la roche, *quitte à* s'écorcher les genoux et les paumes, ils allaient à la mer.

(10) Ils contrôlaient tout de même leurs actes, *quitte à* n'y rien comprendre.

(11) Quant l'un d'eux est obligé d'abattre une bête mangeable, tous lui en achètent, *quitte à* jeter le morceau.

(12) Il vaut mieux s'assurer que tout est en ordre, *quitte à* perdre un peu de temps.

(13) « J'irai toujours mon chemin, *quitte à* changer, quand on changera. » SEV. (Littré) ;

(14) (Des états) « par lesquels nous devons passer, *quitte à* les abandonner ensuite » PROUST A l'ombre des J.F. III, 206, (même si l' on doit les abandonner ensuite).

Nous avons pour ce dernier exemple les paraphrases suivantes : « tout en sachant que peut-être q », « même si nous préférons les abandonner » (états de choses différentes, p et non p). Il existe une trace de réserve (cf. *Nous partirons demain, quitte à ne pas dormir toute la nuit.*). *Quitte* renvoie à la structure suivante: l'action de la principale (*r*) a des conséquences négatives (*q*) qui ont été prises en compte par le sujet- locuteur au moment où il décide d'entreprendre l'action (tout en sachant *q*). Donc *quitte* n'introduit pas d'alternatives, non plus de réserves, mais quelque chose qui leur ressemble, un argument qui aurait pu être un argument négatif pour ne pas faire quelque chose ; toutefois, les sujets assument cet argument négatif et décident de réaliser p ; la volonté de le faire est très forte.

La différence entre *sauf si* et *quitte à* est expliquée par B&B par leur sens propre différent (cf. lat. *quietus*, tranquille). *Quitte à* exprime une supposition qui « est d'ordinaire assez indifférente » (1971 : 574).

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

Tous les marqueurs d'exception possèdent, au moins du point de vue de l'étymologie, une composante sémantique négative : *moins, excepté, hors, hormis, sinon, sauf, quitte*. La locution *à moins que* connaît un emploi comme locution prépositionnelle dont le sens est privatif « sans (un fait, une condition) » (1630) quand elle est suivie d'un substantif :

(2) « [ces miracles] ne sont point ouvrages possibles A moins qu'une immortelle main. (MALHERBE, *Poésies*, LXIV, 174 ds Œuvres, éd. L. Lalanne, t. 1, p. 214)

et un sens exceptif « sauf si, excepté si » (1643) quand elle est suivie d'un verbe à l'infinitif :

(3) « A moins que de changer de sexe, elle ne saurait empêcher qu'on ne la haïsse. » (GUEZ DE BALZAC, *Lettres*, III, 20 ds G. GUILLAUMIE, J.L. Guez de Balzac et la prose fr., 1927, p. 459).

Le premier sens est partagé avec *à moins de* (1644):

(4) « Je me voyais perdue à moins d'un tel otage.» (CORNEILLE, *Rodogune*, II, 2).

Le sens de la locution conjonctive *à moins que* évolue de « sans que, étant exclu que » (1268) à « sauf si » (1668) :

(5) « Car, que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ? » (La Fontaine, *Fables*, II, 14).

La sémantique négative des marques d'exception est, soit l'héritage du sens de l'étymon latin, soit le résultat d'une lexicalisation à partir des mots de l'ancien français. Le mot noyau de la locution "à moins que" a l'origine dans le lat. *minus* (compar. de parum "peu") "moins"; ce sens est à rapprocher de l'emploi de *minus* avec un ablatif marquant la quantité *uno minus teste* (Cicéron, *Verr*., 1, 149) "un témoin de moins". Qu'il soit hérité du latin ou qu'il constitue une expression figée d'une ancienne construction de la langue française, le connecteur garde dans son sens actuel, dans les deux cas, à l'intérieur des locutions dont il représente le centre, un trait sémantique négatif plus ou moins fort.

Hormis est le résultat de la lexicalisation du syntagme *hors mis*, le participe passé de *mettre hors* "exclure". Une fois le processus de lexicalisation achevé, la tendance de regroupement dans la langue continue par des emplois locutionnaires prépositionnels ou conjonctionnels, les premiers précédant chronologiquement les seconds. Par exemple, *hors de* « en dehors de » est attesté au milieu du XI^{e} siècle, tandis que son correspondant conjonctionnel *hors que* « à moins que » apparaît au XII^{e} siècle.

Il faut remarquer que l'évolution de la sémantique des marqueurs qui nous intéressent part, en général, d'une sémantique qui exprime une soustraction de type de l'opération mathématique, ou, autrement dit, une exclusion quelconque, et aboutit à une sémantique qui exprime une sorte de différence qui s'écarte de l'opération mathématique en ce qui concerne la précision, mais qui devient plus pertinente du point de vue pragmatique, en indiquant une exclusion d'un type particulier, à savoir une exception. On peut ainsi observer au fil du temps le mécanisme de l'exception dans la langue actuelle qui comprend, dans une même expression linguistique, deux mouvements sémantiques successifs : celui de soustraction, suivi de celui de particularisation de la soustraction initiale. Si l'on prend l'exemple de *à moins de*, on découvre ce processus sur une échelle qui commence par l'usage de *à moins de* suivi d'un montant d'une somme – une différence mathématique –, qui continue avec l'utilisation de *à moins que* suivi d'un substantif, construction où la locution a le sens « sans (un fait, une condition) » – différence qui s'éloigne de l'opération mathématique – et qui arrive à exprimer un type particulier de « soustraction » dans la construction *à moins que de* + infinitif – une condition qui pourrait modifier la vérité de l'état de choses de la proposition principale, en d'autres termes une réserve. (v. le paragraphe *à moins que*).

4. La négation explétive

Une autre manifestation de la sémantique négative dans les constructions exceptives, à part la sémantique négative des marqueurs, est la présence de la particule modale *ne* explétif. Les grammaires décrivent ce phénomène comme une manifestation aléatoire dans la langue ancienne, mais qui devient obligatoire dans la langue moderne et qui accompagne certains marqueurs

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

d'exception (ici nous ne faisons pas la distinction *exception – réserve*, car, pour l'instant, nous restons au niveau des explications des grammaires qui n'en mentionnent aucune).

Nous allons nous occuper de la négation explétive pendant l'analyse individuelle des marques.

5. Les marques d'exception et de réserve

Nous allons examiner en détail le champ des marqueurs d'exception et de réserve: *à moins que, excepté, hormis, hors, quitte, sauf, sinon*. Tout le long de notre analyse nous allons montrer l'éventuelle spécialisation d'une certaine marque pour une certaine sous type d'exception, exception ou réserve.

Une remarque qui s'impose est le fait que tous ces connecteurs (sauf *quitte* et *hors*) fonctionnent aussi bien au niveau de la phrase minimale, en introduisant des groupes nominaux, verbaux, infinitivaux, adverbiaux exceptifs ou de réserve, qu'au niveau de la phrase maximale, en se combinant avec des complémenteurs de type *à* ou *que, si* pour introduire des propositions exceptives ou des réserves. Si au niveau de la phrase c'est la sémantique même du connecteur qui détermine le type de constituant (exception ou réserve), au niveau de la phrase on distingue deux cas possibles : soit le marqueur détermine par lui- même l'interprétation sémantique de la proposition qui suit *q*, soit, pour établir l'interprétation de la subordonnée comme exception ou réserve, il faut prendre en considération à part le connecteur, d'autres caractéristiques de l'énoncé et du contexte, c'est-à-dire, premièrement, la sémantique du *p* et du *q* et, deuxièmement, l'intonation.

On va appeler la première classe, celle des connecteurs dont l'apport sémantique à l'interprétation de la subordonnée *q* est décisive, des connecteurs d'*exception* ou des connecteurs de *réserve*, selon le cas. Vu que, au niveau de la phrase minimale, l'apport sémantique du connecteur est toujours décisif, les connecteurs sont soit connecteurs d'exception (*excepté, hormis, sauf, sinon)* soit connecteurs de réserve (*à moins de, à moins que de).*

La situation change au niveau de la phrase maximale où un marqueur peut introduire un des deux types d'exception qu'on a distingué, ou bien, tous les deux, exception et réserve, dans des contextes différents, tour à tour. Il s'agit ici d'une deuxième classe des connecteurs, les connecteurs ambigus sémantiquement et dont l'interprétation nécessite l'examen de la sémantique, et, facultativement, de la pragmatique du co-texte et du contexte, c'est-à-dire, l'intervention des propositions *p* et *q* et de la situation de communication.

On va appeler *marqueurs de réserve* les marqueurs qui, par définition, sont incompatibles avec d'autres interprétations de la subordonné qu'ils introduisent que celle de réserve et qui sont reconnus grâce à un comportement caractéristique de la réserve. Quant à celui-ci, on choisit par exemple „il fatto di non poter costituire con la rispettiva subordinata il fuoco dell'enunciato complessivo"(MANZOTTI, 1987 :92)[5]. La modification de (6):

(6) Ils devraient arriver demain soir à moins qu'il ne se passe quelque chose.

à l'aide de l'adverbe de restriction *seulement*, rend l'énoncé non acceptable :

(6') *Ils devraient arriver demain soir *seulement* à moins qu'il ne se passe quelque chose.

Pour les connecteurs qui n'introduisent pas une réserve, ou une exception, mais une sorte de condition qui ressemble à une réserve – connecteurs qu'on pourrait classer dans une troisième groupe – l'occurrence de l'adverbe de restriction *seulement* est plus ou moins acceptable:

(7) « Le couplet sur „les petits" réussit souvent, *excepté si* l'orateur est membre d'une minorité par trop faible » (RENARD, *Journal*, 1903, p. 805)

(7') ? Le couplet sur „les petits" réussit souvent, *seulement excepté si* l'orateur est membre d'une minorité par trop faible. *

Pour les réserves on part de l'hypothèse faite par E. MANZOTTI (1987: 73-74) que le connecteur de réserve modalise les deux propositions *p* et *q*, de façon analogue en les présentant comme des propositions non - factives : „Il costrutto *p, R q* vale globalmente come *predizione* sulla

[5] v. Traduction : « le fait de ne pas pouvoir constituer avec la subordonnée le focus de l'énoncé complétif »

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

verità di *p* legata alla assenza di un ipotetico stato di core *q*, capace, se sussistente, di mettere in forse *p*."(p.75)[6].

Les exceptions se définissent par l'existence d'un mécanisme de soustraction d'un élément d'un ensemble d'entités individuelles caractérisées par le fait de partager une propriété distributionnelle commune.

6. Moins

Le mot *moins* est la tête des locutions prépositionnelles et conjonctionnelles: *à moins de, à moins que de, à moins que.* À travers toutes ces constructions il garde la sémantique négative héritée de son étimon, lat. *minus*, compar de *parum* « peu », qui avait le sens « moins ». Les locutions *à moins de* et *à moins que* ont comme source *à moins que de,* construction très utilisée autrefois – selon la constatation de B&B, d'où nous prêtons l'exemple suivant:

(8) « Toute puissance est faible, *à moins que d'être unie* » (LA FONT, Fab. IV, 18)

avec la paraphrase « si ses éléments ne sont pas unis ».

Le fonctionnement de la source comme locution prépositionnelle fait que celui-ci est initialement prolongé pour les deux constructions filles comme le montrent les emplois spécifiques – de nouveau sous l'observation de B&B – pour le XVIIe siècle :

(9) " Je me voyois perdue, *à moins d'un tel otage''*
(CORN. Rodog. 511)

(10) „ Un rang … d'où rien, *à moins des hasards* d'une carrière exceptionnelle …, ne pouvait vous tirer … '' (PROUST, Swann I, 29).

(11) « Ah ! Seigneur, plus d'empire, *à moins qu'avec Plautine ».*
(CORN. *Othon,* 1253) – avec la paraphrase de B&B « *à moins que ce ne soit avec Plautine ».*

(12) « Le moyen d'en rien croire, *à moins qu'être insensé ».* (MOL. Amph. 77).

Dans la langue contemporaine, l'évolution de l'emploi des deux locutions *à moins de* et *à moins que* va vers la préférence pour le syntagme verbal infinitif au lieu du celui nominal dans le cas de *à moins de* et vers la proposition au lieu du syntagme dans le cas de *à moins que :*

(13) „ *A moins d'être fou,* il n'est pas possible de raisonner ainsi » (*Académie*) .

(14) „ Car que faire en un gîte, *à moins que l'on ne songe ? »* (LA FONT. Fab. II, 14).

Selon B&B ce dernier vers est une illustration parfaite de la valeur sémantique de la locution *à moins que* qui devrait « à l'adverbe qui sert à le former d'être par excellence le type de la restriction, de l'exception hypothétique » (1971: 571).

Si l'on reprend notre schéma pour *à moins que* on a :

p à moins que q,

où pour le dernier exemple, p = „que faire en un gite » et q = «on ne songe".

Une première remarque qui s'impose est le fait que *p* représente une interrogation. L'introduction d'une réserve à une question selon E. MANZOTTI peut porter soit sur l'acte même de question à qui la subordonnée diminue, affecte le statut d'interrogation, soit sur l'hypothèse tirée de la question orientée et dont on met en cause la réalisation : „ In un enunciato grammaticalmente di forma interrogativa (quale ad exempio « E arrivato ieri sera? ») la giunzione di una riserva può svolgere due funzioni distinte: i) può condizionare la validità dell'azione illocutiva (= atto linguistico) che il locutore sta compiendo, ad esempio ponendo in forse il soddisfacimento delle condizione di contenuto proposizionale, o delle condizioni preparatorie, o delle modalità caratteristiche di effettuazione (= il searliano « mode of achievement »), ecc ; si pensi ad esempio a « E arrivato ieri sera?- a meno che tu preferisca non dirmelo »; ii) puo cambiare in altra la funzione illocutiva (preminente) della domanda, mutando tipicamente la domanda in una supposizione (realizzata grammaticalmente come interrogativa) ed accompagnandosi ad una modificazione del profilo intonazionale ed all'inserzione di avverbi come *vero, no,* ecc. : si veda : « E arrivato ieri

[6]v. Traduction : „La structure *p, R q* fonctionne globalement come une *prédiction* sur la vérité de *p* qui dépend de l'absence d'un état de choses hypothétique *q*, susceptible, s'il se réalise, d'empêcher la réalisation de *p*".

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

sera (,no)? - a meno che sia partito più tardi. » ” (1987:75)[7]. Or, dans notre exemple il ne s'agit pas d'une mise en question des conditions de validité de la question, mais plutôt d'une atténuation de la question, qui ne fonctionne pas en transformant la question même dans une hypothèse, mais en tirant du *p* une conclusion « en un gîte on ne fait rien » que la réserve *q* rend probable « on fait quand même quelque chose, on songe ». La conclusion qu'on tire de la question découle naturellement de son caractère rhétorique.

B&B considèrent que la supposition peut « également s'exprimer par *si* avec une négation (*si l'on ne songe pas);* mais la nuance de la pensée serait différente » (1971: 571). Par ce dernier tour on n'énoncerait qu' « une supposition ordinaire (sous le jour négatif); la phrase de La Fontaine énonce une supposition d'une nature spéciale, une supposition qui n'est pas des plus probables ou des plus naturelles » (1971: 571). En effet, si on reprend cette idée en examinant l'exemple suivant :

(15) Où habite-t-elle ? – *à moins qu*'elle n'habite ici.

où une réserve est remplacée par la conditionnelle négative correspondante ;

(15^{I}) Où habite-t-elle, *si* elle n'habite pas ici ? ;

on constate que la nuance sémantique change. La supposition introduite par la réserve *q* est faible, le locuteur n'envisage que dans une circonstance lointaine la possibilité que la réponse à la question soit la supposition même. Dans (15^{I}) la réponse attendue, à la question *p*, dans un premier temps et *non - q,* et la conditionnelle négative ne fait qu' ouvrir la perspective sur l'existence d'autres réponses, mais toutes moins probables que *non - q.*

On pose le problème de l'introduction d'une réserve pour une question. Soit l'exemple suivant :

(16) *Qu'est - ce qu'on va faire cet après –midi ?*

Il s'agit ici, différemment du cas du vers de La Fontaine, où la question était rhétorique, d'une vraie question. Si l'on introduit une réserve intégrée à la question :

(16^{I}) ??Qu'est-ce qu'on va faire cet après-midi à moins qu'on ne joue au tennis ?

l'énoncé qui résulte est peu naturel. La réserve est indépendante du point de vue sémantique et pragmatique, de la principale ; elle constitue un acte linguistique indépendant, fait prouvé par l'acceptabilité d'une réserve non intégrée à l'énoncé, réserve qui devient naturelle :

(16^{II}) Qu'est-ce qu'on va faire cet après-midi ?- à moins qu'on ne joue au tennis.

Si, en outre, la question est peu marquée, orientée vers une réponse, on peut introduire facilement une réserve :

(17) Est-ce qu'elle habite en France ? – à moins qu'elle n'habite en Suisse.

C'est parce que l'hypothèse qu'on tire de la question qui constitue l'état de chose sur lequel la réserve enchaîne, est plus saillante : « elle habite en France » quand elle est l'interprétation de l'adverbe pro phrase « oui » la réponse vers laquelle la question est orientée. Donc, dans les cas examinés jusqu'ici, la réserve est une révision à une assertion hypothétique qui doit découler de la question.

Il y a aussi des réserves sur les questions, sur les conditions de l'acte de question :

(18) Qu'est-ce que tu vas faire cet après-midi ? – à moins que c'est secret.

Dans ce cas *à moins que* introduit une sorte de condition « si ce fait est secret » qui pourrait empêcher la réalisation non - pas de l'état de choses « qu'est-ce que tu vas faire cet après-midi », mais de l'acte illocutoire de question « je demande ce que tu vas faire cet après-midi ».

[7](v. Traduction : „Dans un énoncé interrogatif (comme, par ex. « Est-ce qu'il est arrivé hier soir ? ») l'introduction d'une réserve peut avoir deux fonctions distinctes :
i) elle peut conditionner la validité de l'acte illocutoire (de question), par exemple, en rendant probable la réalisation des conditions du contenu propositionnel, des conditions préliminaires ou de la modalité caractéristique d'accomplissement (= dans les termes de Searle « mode of achievement »), etc.; on pense par exemple à « Il est arrivé hier soir ? – à moins que tu préfères de ne pas me le dire. »;
ii) elle peut changer la fonction illocutoire (proéminente) de la demande, en transformant la question dans une supposition (réalisée du point de vue grammatical comme interrogative), la requête étant accompagnée d'une modification de l'intonation et de l'insertion des constructions comme « n'est –ce pas? »; voir l'exemple suivant : « Il est arrivé hier soir (n'est-ce pas ?) – à moins qu'il ne soit parti plus tard ». (1987:75).

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

D'une manière analogue *à moins que* peut introduire une réserve à un acte illocutoire d'ordre :

(19) Apporte-le-moi ! – *à moins que* je n'aie le droit de le demander.

La réalisation de l'acte illocutoire de demande « apporte-le-moi » *p* est mise en cause par le fait d' « avoir le droit de demander » *q.*

La réserve peut aussi rendre probable l'acte d'assertion :

(20) Ils sont arrivés à midi, *à moins que* je ne me trompe.

L'énoncé précédent peut être paraphrasé ainsi : « il est possible que je me trompe sur l'affirmation qu'ils sont arrivés à midi ».

Dans les cas étudiés ci-dessus *à moins que* sort du cadre des propositions et passe au cadre de la situation de communication ; il a une fonction pragmatique, il s'applique au niveau de l'acte de langage et non pas au niveau de contenu sémantique.

Il faut examiner maintenant le comportement de *à moins que* quand sa fonction se déroule au niveau sémantique, c'est-à-dire au niveau des contenus propositionnels. Soit l'emploi suivant :

(21) « Dès lors ce jeune homme ne s'accroîtra plus ; il perdra au contraire, parce que les principes scientifiques manquent, *à moins qu*'il ne se fasse lui-même ou par d'autres maîtres l'éducation de son esprit », TLFI, sous *accroître.*

Cette fois-ci *à moins que* dans le schéma *p R q* où *p* = « il perdra », *R*= « à moins que », *q*= « il ne fasse lui-même ou par d'autres maîtres l'éducation de son esprit », introduit une réserve *q* qui agit sur le contenu propositionnel de *p* en modifiant son statut factuel d'assertion en hypothèse, supposition dont la réalisation dépend de *q* : « l'auto-éducation de son esprit ou l'éducation de son esprit par d'autres maîtres pourrait arrêter la perte ». Cette réserve est une sorte de condition qui, part rapport à la réserve de l'acte illocutoire, est « plus nette » (B&B, 1971 : 571) :

(22) « Il regagne à pied son petit grenier…, *à moins que* l'hôtesse… ne lui en ait redemandé la clef » (DIDER. Nev de Ram.) ;

(23) (Ils) « étaient ceux qu'elle méprisait le plus *à moins qu*'ils ne l'appelassent « Madame Françoise » et ne se considérassent comme étant moins qu'elle ». (PROUST *Swann I*, 571).

Dans ces phrases *à moins que* introduit une condition ou une circonstance qui, à elle seule, empêche l'action du verbe principal de se réaliser : (il regagne son grenier, *sauf dans le cas où…* ; elle les méprisait, *sauf quand ils l'appelaient,* etc.) » (B&B, 1971 : 572). Ce qui n'est pas explicité dans les paraphrases proposées par B&B est le fait que la réalisation de *p* n'est pas multipliable dans plusieurs cas (interprétation suggérée par les paraphrases susmentionnées) dont on extrait la situation envisagée dans *q*, mais purement et simplement il s'agit d'une *seule* action *p* qui est mise en cause par une condition hypothétique *q.*

Pour notre dernière remarque sur l'emploi de *à moins que* nous partons d'une affirmation de B&B : « il y des phrases où la donnée introduite par *à moins que* ne se rapporte pas à la proposition principale pour la conditionner hypothétiquement, mais sert seulement à présenter sous forme de simple supposition (plus ou moins probable) ce que la principale à énoncé d'une façon catégorique » (1971 : 572) :

(24) « Et c'est la Mort, *à moins que* ce ne soit le Roi » (HUGO, *Lég.* , La rose de L'Infante) ;

(25) « … Le pot de faïence qu'il avait fendu, *à moins que* ce ne fût la gelée » (A. France)

« Dans ces phrases – concluent B&B – le rapport des idées n'est plus celui du vrai système hypothétique ; le lien rationnel des idées est plus lâche ; la proposition introduite par *à moins que* n'est pas tant une « donnée », au sens exact du mot, qu'une sorte de correction, qui pourrait s'énoncer de cette manière : *s'il ne faut pas dire plutôt que c'est le roi,…* que *c'était la gelée.* » (1971 : 572).

En effet, *à moins que* n'introduit pas ici une condition hypothétique à l'énonciation de *p* et non plus à la vérité de *p*, de sorte que les paraphrases suivantes construites sur les schémas *si non q,*

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

p ou *q*, si non *p*, bien qu'elles aient un certain degré d'acceptabilité, elle ne peuvent pas rendre compte de la nuance sémantique d'alternative secondaire que *à moins que* stipule :

(24[I]) [?] *Si ce n'est pas le Roi, c'est la Mort.*

(25[I]) [?] *Le pot de faïence qu'il avait fendu, si ce ne fût pas la gelée.*

Il s'agit bien d'une alternative que *q* représente par rapport à *p* et non pas une oppositive :

(26) *Mange, sinon tu vas maigrir.*

(26[I]) **Mange, à moins que tu vas maigrir*.

ou encore

(27) *Cette veste est blanche, à moins qu'elle ne soit gris clair.*

(27[I]) **Cette veste est blanche, à moins qu'elle ne soit noire.*

On peut affirmer que dans toutes les occurrences *à moins que* introduit une réserve, bien que la réserve soit de trois types différents (v. le paragraphe *Types de réserves*) ; c'est pourquoi on appellera *à moins que* connecteur (typique) de réserve en le plaçant, certainement, dans la classe des connecteurs de réserve et en le considérant comme un repère de classification pour les autres marqueurs d'exception ou de réserve.

7. Sauf

Sauf (lat. *salvus* « bien portant, intact ») avait initialement le sens « intact » (1170-83) (TLFI) et un emploi figé dans des locutions vieillies aujourd'hui : *sauf sun ordre* (1174-76) – formule restrictive dont on se sert pour excuser ses paroles ; *save sa grace* ; *sauf votre honneur* (1538) ; *sauf le respect de la compagnie* (1671). Parallèlement la forme *sauve* est utilisé avec le sens « en laissant entier » (1210) (TLFI) et *sauf* pour exprimer « à l'exclusion de ; excepté » (1549) (TLFI). Les emplois locutionnaires connaissent des formes comme : *salf* « à la réserve de » (1285) ; *sauf de* (ca 1500) ; *sauf çou que* (ca 1165) ; *sauf tant que* (ca 1240) ; *sauf que* + ind. (ca 1500) ; *sauf si* (1580).

Les dictionnaires (Petit Robert, TLFI) suggèrent l'existence de deux emplois de *sauf* : a) ayant le sens « excepté s'il y a, sans exclure la possibilité, l'éventualité de » quand les synonymes sont *à moins de, sous réserve de* (cf. « *Sauf* force majeure je te porterai le 15 février les 5000 F que je te dois. » (LAMART. *Corresp*., 1830, p. 70), TLFI, sous *sauf* [2]) ; b) ayant le sens « à l'exception de, à l'exclusion de » et les synonymes *hors, excepté, à l'exception de, hormis, à part, moins* (cf. « La présence que j'ai cherché à évoquer, qui pendant une heure a eu l'air de nous unir, meurt sur place – pour le plus grand soulagement de tous, *sauf* de moi. » (DU BOS., *Journal*, 1927, p. 334), TLFI, sous *sauf* [2]).

À l'intérieur d'une phrase *sauf* marque l'exception :

(28) Il a vu tout le monde, *sauf* Marie.

Avec *sauf*, on exclut d'un ensemble, « tout le monde », un élément sur lequel la prédication n'opère pas, « Marie ».

Comme *excepté*, l'adjectif *sauf* (= *qui a échappé*) « se prête à former des locutions » exceptives (B&B, 1971 : 574) : *sauf que, sauf si, sauf à, sauf quand, sauf lorsque* :

(29) « Ça ressemble aux trucs en papier mâché qu'on voyait à l'Exposition, *sauf que* c'est en fer. » J. ROMAINS *Crime de Quin.* VI, 57 (à cette exception près, si ce n'est que…). (B&B)

(30) « Il est préférable de ne pas s'y risquer…, *sauf si l'on aime* le poivre dans les yeux.» L. DAUDET *Paris vécu* I, 5, (Sandfeld). (B&B)

(31) « Puisque Angeline aime réellement Valère, elle doit l'épouser malgré son défaut, et lui, il continuera de jouer *sauf à* la rendre malheureuse » (Ste BEUV. *Lundis*, VII, 11 ; = même si la conséquence doit être qu'il la rendra malheureuse). (Brunot ; B&B reprennent l'exemple : « il continuera de jouer *sauf à* la rendre malheureuse » en donnant la paraphrase « au risque de la rendre malheureuse » et en suggérant la comparaison : cf. : « J'essayerais malgré tout de le joindre… *au risque* de perdre beaucoup de temps.» J. ROMAINS *Recherche d'une égl.* XXVIII, 247.)

(32) « Les gens sont bien curieux. Moi, je n'ai jamais été curieux, *sauf quand* j'ai été

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

amoureux et quand j'ai été jaloux » (PROUST, *Sodome*, 1922, p. 702), TLFI, sous *sauf* [2]

(33) « Son apparence était des plus respectables, *sauf*, bien entendu, *lorsqu*'il se promenait boulevard du Palais, au milieu des tramways, vêtu d'un péplum noir, et une bavette au cou (MONTHERL. *Démon bien*, 1937, p. 1271), TLFI, sous *sauf* [2]

Dans l'exemple (29) *sauf que*, sans avoir aucune valeur hypothétique, relie deux propositions, *p* = « ça ressemble aux trucs en papier mâché qu'on voyait à l'Exposition » et *q* = « c'est en fer », qui ont, chacune, un statut de « fait ». L'effet du connecteur *sauf que* est ici d'atténuation de la portée implicite de la prédication (cf. « ça ressemble aux trucs en papier » vs « c'est en fer »).

Dans d'autres situations *sauf que* peut introduire une exception :

(34) « J'avais tout prévu, *sauf qu*'il ferait trop chaud pour que vous puissiez traverser le boulevard » (J. BOUSQUET, *Trad. du sil.*, 1936, p. 254), TLFI, sous *sauf* [2]

On a la paraphrase :

(34') « J'avais tout prévu, *sauf* la chaleur.

Le fait envisagé par *p* = « j'avais tout prévu » connaît à la portée de la prédication une quantification universelle langagière, « tout », qui est renforcée, transformée en une quantification universelle logique à l'aide de *q* = « il ferait trop chaud pour que vous puissiez traverser le boulevard », une sorte de condition non- irréelle négative présentée par *sauf que* comme un cas excepté de la validité de la prédication « prévoir ».

Sauf si « franchement hypothétique » (B&B, 1971 : 574), peut introduire une réserve conditionnelle ou difficilement une réserve alternative, mais pas de réserve illocutoire (réserve à l'énonciation) :

(35) Il arrive demain, *sauf s'*il lui arrive quelque chose.

(36) [?] Il arrive demain, *sauf s*'il arrive après-demain.

(37) [??] Je l'ai vu hier, *sauf si* je me trompe.

La sémantique de *sauf si* est mieux saisie par Brunot qui affirme que cette marque introduit « une exception hypothétique » (1922 : 82). En effet, si l'on reprend l'ensemble (30) on a une première paraphrase approximative : « il est préférable de ne jamais risquer, excepté le cas où l'on aime le poivre dans les yeux ». La deuxième paraphrase, plus exacte serait « il est préférable de ne pas s'y risquer, à moins que l'on n'aime le poivre dans les yeux ». La valeur hypothétique de *sauf si* exige une valeur non-factuelle de *q*. *Sauf si* introduit une réserve qui se fonde sur une exception, tirée d'une exception.

Brunot fait la distinction entre la valeur des deux expressions *sauf si* et *sauf à* : « la première introduit une exception hypothétique, mais la seconde équivaut, quand elle a une valeur hypothétique, à *même si* » (1922 : 82). Effectivement, le connecteur *sauf à* n'a aucune valeur exceptive ou de réserve ; il marque « une supposition entraînant éventuellement un risque à courir » (B&B, 1971 : 574) ; il a une valeur concessive. Si l'on reprend l'exemple (31) :

(31) « il continuera de jouer *sauf à* la rendre malheureuse »

on voit bien que « rendre malheureuse » ne représente ni une exception (cf. *Il continuera de jouer, *sauf* la malheur), ni une réserve (cf. *Il continuera de jouer *à moins de* la rendre malheureuse), parce qu'il ne s'agit pas d'une sorte de condition négative qui pourrait empêcher « il continuera de jouer », mais « sauf à la rendre malheureuse » exprime un fait qui constitue, d'une part, le résultat non désirable de « jouer », d'autre part, une concession qui ne peut pas mettre en question « il continuera de jouer ». D'ailleurs, « il continuera de jouer » est un fait continuatif et vrai dans le futur.

On constate une variété des emplois des marques qui sont construites à l'aide de *sauf*. Si *sauf* est la marque typique de l'exception, *sauf que* introduit une sorte d'exception, alors que *sauf si* introduit une sorte de réserve et *sauf à* perd n'importe quelle valeur hypothétique, en introduisant une concessive.

8. Conclusions

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

L'analyse montre que les marqueurs, en général, ont des fonctions multiples et ils peuvent introduire des exceptions et des réserves, tour à tour, selon leur sens même ou selon les co-textes propositionnels (v. Fig.I).

MARQUEUR	EXCEPTION	RESERVE
à moins que	-	+
à moins de	-	+
à moins que de	-	+
quitte à	-	+/-
sauf	+	-
sauf que	+	-
saut si	-	+/-
sauf à	-	-

Fig. I

Bibliographie

BRUNOT, Ferdinand (1922), « Exceptions hypothétiques », in *ID.*, *La pensée et la langue*, Paris, Masson

CORBLIN, F. (1987), *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Genève, Librairie Droz

DAHL, Ö. (1985), "Remarques sur le générique", *Langages* 79, 55-60.

DECLERCK. Renaat, et Susan REED (2001), *Conditionals. A comprehensive Empirical Approach*, Mouton de Gruyter, Berlin/New York

VON FINTEL, Kai (1993), «Exceptive constructions, *Natural Language Semantics* 1, pp. 123-48

GALMICHE, M. (1985), "Phrases, syntagmes et articles génériques", Langages 79, 2-39.

KEENAN, Edward L., e Jonathan STAVI (1986), «A semantic characterisation of natural language determiners», *Linguistics and Philosophy* 9, pp. 253-326

KLEIBER, G. (1985), «Du côté de la généricité verbale : les approches quantificationnelles», *Langages* 79, 61-88.

KLEIBER, G. (1992), «De l'énigme du cosmonaute au paradoxe du même nom ou Lorsque les articles génériques débarquent sur la ", *Travaux de linguistique française* 24, 35-50.

LAPPIN, Shalom (1997), «The interpretation of ellipsis», in Shalom Lappin (a c. di), *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, Oxford, Blackwell, pp. 145-75

LE BIDOIS G. & R.L. BIDOIS (1971), *Syntaxe du français moderne*, II, Paris, Picard

MANZOTTI, Emilio (xxxx), *Les subordonnées exceptives de l'italien*, dattiloscritto

MANZOTTI, Emilio (1987), *I costrutti cosiddetti eccettuativi in italiano, inglese e tedesco: semantica e pragmatica*, in *Linguistica e traduzione.* Atti del seminario di studi, Premeno (Novara), Villa Bernocchi, 25-27 settembre, a c. di Vincenzo Bonini e Marco Mazzoleni, pp. 67-110

MANZOTTI, Emilio; Alice TOMA (2007) « L'exception, la réserve et la condition complexe », in *Analele Universităţii din Bucureşti. Limba şi literatura română*, Bucureşti, 2007.

MANZOTTI, Emilio et al. (xxxx), *Quelques aspects de la relations exceptive*, dattiloscritto

McCAWLEY, James D. (1981), *Everything that Linguistics Have Always Wanted to Know about Logic but They Were Ashamed to Ask*, Oxford, B. Blackwell

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)

REINCHENBACH, Hans (1966), *Elements of Symbolic Logic*, New York , The Free Press ; London, Collier-Macmillan

ROSSARI, Corinne (2000), *Connecteurs et relations de discours: des liens entre cognition et signification*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.

SERIANNI, Luca (1997), *Proposizioni eccettuative*, §§ 240-44 di ID., *Italiano*, Milano, Garzanti

TRABALZA, Ciro et Ettore ALLODOLI (1934[3]), *La grammatica degli italiani*, Firenze, Le Monnier

VELTMANN F. (1996), « Defaults in update semantics », *Journal of Philosophical Logic* 25:3, 221-261.

VISCONTI, Jacqueline (2000), *I connettivi* condizionali *complessi in italiano e in inglese: uno studio contrastivo*, Alessandria, Edizioni dell'Orso

WILMET, M. (1988), «Contre la généricité», *Lingua* 75, 231-250.

F. Brunot F. Brunot, « Exceptions hypothétiques » in *La pensée et la langue*, Paris, Masson, 1922, pp. 881-82, et Georges Le Bidois et Robert Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, II, Paris, Picard, 1971, pp. 571-75

BDD-A20480 © 2009 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 13:10:56 UTC)